A L D E
Assemblée Générale 30/03/2017

AG ALDE 30/03/2017

Nombre de voix présentes ou représentées : 263 sur 394

Accueil de 16 nouveaux arrivés

Intervention de M Gohaut qui souligne que sa demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour n'a pas été prise en compte.

Réponse du Président: les questions d'ordre particulier ne sont pas intégrées à l'ordre du jour de l'AG. Au plus elles peuvent être traitées lors des questions diverses. De plus le cas ici évoqué est inclus au chapitre traitant les notions de signalétique et d'espace partagé.

Question SIG (cartographie des réseaux): quand seront publiés les plans?
Réponse : dés lors qu'ils seront complets.

Remarque pour Alpha du centaure:" il y a toujours des petits soucis".
Réponse: effectivement au vu des défaillances constatées une opération de renouvellement de réseau est engagée en 2017.

Il est en outre précisé qu'à ce jour, les problèmes de sécurité relatifs à l'obsolescence des protections sont résolus depuis fin 2013, le renouvellement des branchements (dont le manque de maintenance a provoqué le vieillissement prématuré du réseau) est quasi terminé, le réseau fait l'objet d'observations et de renouvellement (environ 1,6 km à fin 2017 depuis 2014).

TRAVAUX REALISES EN 2016

- VOIRIE
  - Application du schéma directeur revu annuellement:

- Opération de point à temps « alpha du centaure » et jazz (reportée)
- Aménagements et finitions diverses sur parking caniveaux, trottoir:
  - Amélioration accès parking entrée sud
  - Rebouchage entrée sud avant portail
  - Réfection trottoir « Bételgeuse – Pagnol »
  - Accessibilité parking face Topaze
  - Bordure alpha du Centaure

TRAVAUX REALISES EN 2016

EAUX USEES

- Interventions d'entretien courant des réseaux d'eaux usées (2,6 km et 119 regards)
- Renouvellement et aménagement du réseau à Pendillon sud (fin), la treille et Garlaban

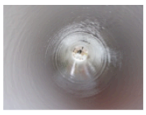

EAUX PLUVIALES

- Interventions d'entretien courant des réseaux d'eaux pluviales (2,1km et 60 regards)
- Réalisation du système de collecte et d'évacuation à Alpha du Centaure
- Renouvellement et aménagement de l'évacuation au Masque de fer
- Réalisation de caniveaux et cônes de collecte pour traiter puis éviter le ravinement : Eridan (2), Bételgeuse (3)

Espaces Verts et forêt 2016

- Traitement des chenilles et traitement phytosanitaire
  Agrément du personnel confirmé

- Abattage
  Champ Pagnol: abattage d'éclaircissement par nos jardiniers

- Elagage
  - Pin Eridan sud
  - Champ Pagnol
  - Chênes blancs et verts secteurs Orion, Jardins de l'Etoile, Eridan nord

Espaces Verts et forêt 2016 (suite)

- DEBROUSAILLEMENT
  * EF1 (10000m²), EF7 (40000m²), EF8 (25000m²), EF9 (10000m²) soit 85.000 m².
  * Financement SITA et ALDE
  * Coût unitaire vu la caractéristique 2016: 0,25 € HT / m²

- Tous les ans, par nos jardiniers: 20.000 m²:
  - Derrière Bastide Haute (EF1D=587 m²)
  - Face Bastide Hte (EVR103=1345 m²)
  - Champ Pagnol (EV4=9764 m²)
  - Haut Eridan (EV5A=617 m²)
  - Casales (EV6=423 m²)
  - Cascade des Pins (EV12=750 m²)
  - Nord d'EF3 (1500 m²)
  - Partie Cagnes au sud du Domaine (5000 m²)

AG ALDE 30/03/2017

L'entreprise retenue à la consultation de 2013 chargée du débroussaillement et de l'abattage cesse son activité cette année.

Une recherche d'entreprises est d'ores et déjà engagée, une consultation aura lieu avec pour objectif une visibilité de 5 ans et un choix effectué au mieux disant. En effet le choix au moins disant sur la période 2010-2012 a eu pour conséquence une qualité médiocre engendrant un rattrapage important.

Espaces Verts et forêt 2016 (suite)

- PLANTATIONS

Carrefour Eridan Orion:

- 2 lauriers roses
- 1 callistemon
- 1 faux poivrier

Eridan:

- 1 noyer (remplacement)

ALDE :

- 1 oiseau de paradis
- 2 oliviers

Signalétique / espaces partagés

Conformément aux AG 2015 et 2016:

- Zone « espace partagé » installée aux « jardins de l'étoile – Park Hôtel »
- Mise en sécurité du stationnement (bornes) à Topaze
- Optimisation et marquage du parking « Pagnol Pendillons » et « Pendillons sud »
- Installation de la signalétique ad hoc aux 6 aires de manœuvre du Domaine précisant l'interdiction de stationner

NB: suite à contestation de quelques colotis quant à la légitimité de la mise en place de la signalétique et de l'interdiction de stationner sur les aires de manœuvre une action juridique en défense est engagée

AG ALDE 30/03/2017

Question de M Gohaut: Qu'est-ce qui est prévu pour l' aire de retournement Pendillons Nord?

Réponse: la signalétique précisant l'interdiction de stationner a été installée par l'ALDE propriétaire et gestionnaire de la voirie.

L' ALDE a saisi l'autorité ad hoc détentrice du pouvoir de police pour prendre les mesures réglementaires nécessaires. Dans ce cadre l'ALDE a aussi demandé à la Municipalité de saisir le SDIS aux fins d'effectuer, sur l'ensemble du Domaine, des essais d'accès des engins de secours et de lutte contre l'incendie.

Au regard des conclusions de ces essais, les paramètres de stationnement ou de son interdiction seront définis.

Il est en outre précisé que le SDIS ne peut être saisi que par le préfet, le conseil départemental ou la mairie. Les informations précédentes disant que le SDIS devait être sollicité par l 'ALDE (dixit les propos tenus en mairie envers les riverains stationnant dans les aires de manœuvre et relayés par eux) sont en fait fausses.

Le président précise le point suivant:

Le règlement de l'ALDE actuel indique que le stationnement est interdit sur toutes les voies. Vu le nombre de véhicules il est impératif de modifier les termes du règlement. Mais cela impose au préalable de déterminer quelles sont les zones à protéger du stationnement de façon à laisser libres les accès aux engins d'incendie et de secours.

Si le stationnement impose d'empiéter sur les trottoirs, il faudra signaler que les chaussées sont empruntées par les piétons, d'où la nécessité de déterminer la nature des voies impactées à savoir «espaces partagés».

M Gohaut: Quels engagements prenez-vous pour me garantir la possibilité de sortir de chez moi ?

Le président: Aucun ! Le traçage sera fait en fonction des rayons de courbures normés.

En fonction des conclusions du SDIS, les modalités de détermination du stationnement feront l'objet d'une concertation. Le propriétaire gestionnaire de la voie se déterminera en fonction des impératifs de sécurité et des normes en vigueur.

M Gohaut: Le poteau qui a été scellé, c'est pourquoi ?

Réponse : pour la signalétique à venir fonction des mesures réglementaires (dans le cadre de l'implantation de la signalétique minimale d'interdiction de stationner).

Le coût de l'action juridique engagée en défense a été de 1200 €

Gestion de la Forêt

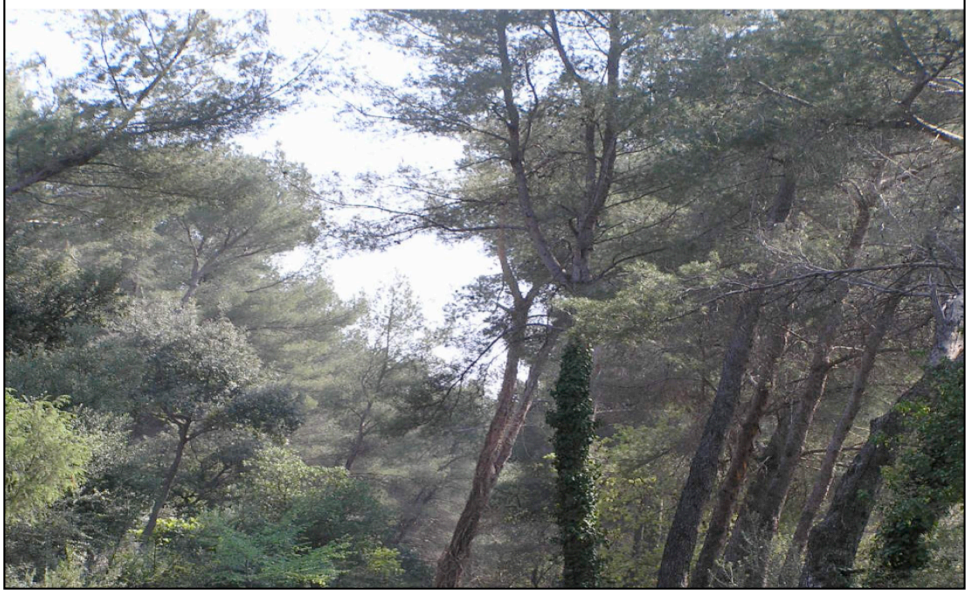

Un bilan de mi parcours avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (organisme agréé par l'Etat , maitre d'œuvre des PSG) est prévu en avril 2017. Il a pour but d'évaluer les actions réalisées et d'orienter les actions futures (10 ans).

Une question par rapport à l 'intégration de l'AR103 parcelle communale: selon le CRPF les propriétés communales ne peuvent faire l'objet d'un PSG.

Pour information: pour illustrer la dangerosité des pins d'Alep: 2 gros pins sont cassés derrière les Hameaux de Garlaban.

Après les coupes un vide peut être ressenti. L'idée est de laisser pousser la végétation pendant 2 ans avant de décider d'effectuer de nouvelles plantations pour lesquelles les repousses naturelles et l'étude réalisée par Mme Samman pour le reboisement et l'aménagement des espaces verts sont prises en compte.

Pin du terre plein d'alpha du centaure : peut-on l'abattre ?

Les voisins se sont mobilisés contre l'abattage, au vu des chutes de branches, de la présence des chenilles processionnaires, ce pin peut être abattu avec comme condition l'aval écrit du voisinage.

PPRIF

- Défini par Arrêté préfectoral de Février 2014
- Le règlement du PPRIF tient compte de la création de la piste sud , de la politique de l'ALDE relative au débroussaillage et du Plan Simplifié de Gestion de la forêt
- Seules 8 propriétés bâties sur 5 parcelles restent en zone rouge
  - Nécessité de continuer la démarche en insistant sur le RESPECT du PSG, du plan de débroussaillage optimisé et du projet de piste Nord (municipalité)
- La commission PPRIF est active : elle est animée par Pierre IAICH . Concernant la piste nord la mairie propose une étude financée en tout ou partie par l'ALDE

AG ALDE 30/03/2017

L'AG s'oppose au financement de cette étude par l'ALDE.

Lecture par Mme Ollivier d'un courrier de M. Iaich.

La mairie via son représentant M. Dessus précise qu'un élu pompier sera chargé de ce dossier.

Le coût de cette étude préalable est évalué à 3000€.

Suite à la question d'un coloti, le président précise que ce point est intégré au tableau de suivi des actions engagées avec la Municipalité.

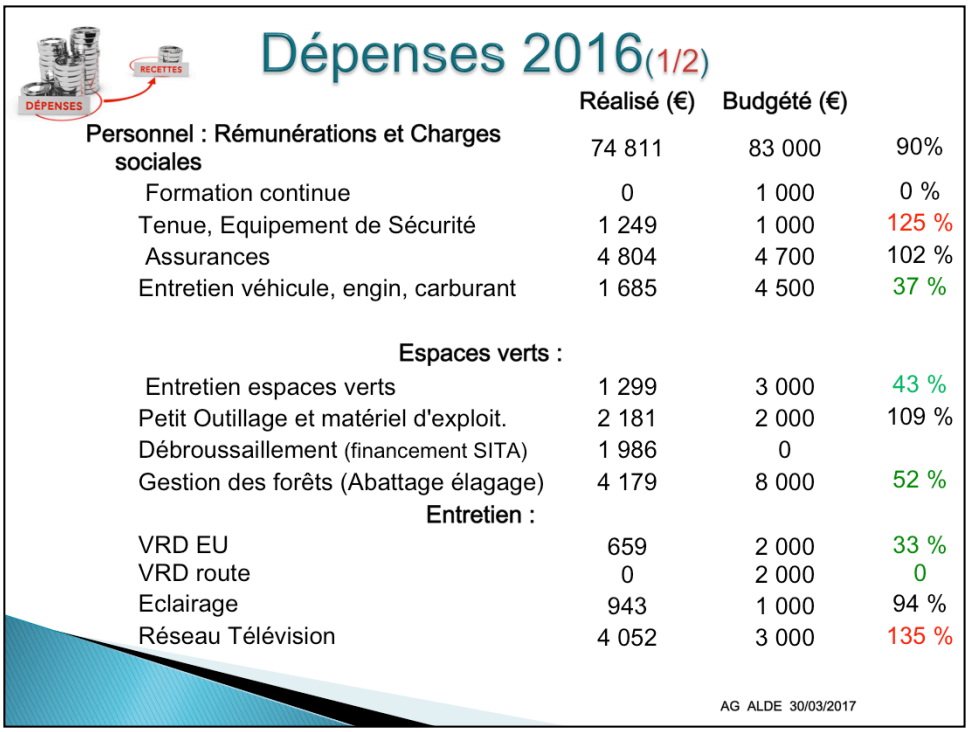

Retour de quelques colotis: La télévision fonctionne bien actuellement.

Il est rappelé qu'en cas de disfonctionnement de la distribution du signal "télévision" le mode opératoire suivant:

L'intéressé appelle l'entreprise (M. Doizy), celle ci intervient et facture le demandeur ou l'ALDE en fonction de l'origine du disfonctionnement.

Dépenses 2016(2/2)

	Réalisé (€)	Budgété (€)	
Frais Généraux :			
Consommations Electricité	8 567	9 000	95 %
Consommation Eau	439	600	73 %
Fournitures consommables Atelier	534	800	67 %
Fournitures de bureau	634	500	127 %
Cotisation ANCC + taxe foncière	534	550	97 %
Timbres, Téléphone, Site Web, Photocopies	1 413	1 500	94 %
Frais bancaires	85	150	57 %
Honoraires comptable	4 162	4 200	99 %
Frais contentieux et Actes juridiques	2 690	3 000	90 %
Remplacement Véhicule	0	0	
Divers (frais de réunion)	527	700	75 %
TOTAL hors dotation	**117 433**	**136 200**	88 %
Investissements sur Parties Communes :			
Dotation pour renouvellement et investissements	43 473	19 351	59 %

Recettes 2016

	Réalisé	Budgété
COTISATIONS 2016	143 332	143 695
Parking Bastide Hte	6 029	6 030
Produits financiers	10 157	4 000
Cotisations dues années précédentes	1 388	1 826
TOTAL	160 906	155 551

Travaux 2016 financés par reprise sur provisions

	Réalisé net	Budgété	
Renouvellement voirie	4027	4 000	101%
Renouvellement eaux pluviales	18 516	20 000	91%
Renouvellement EU chemisage	6 965	5 000	139%
Renouvellement des branchements d'éclairage public	0	1 000	0%
Renouvellement réseau éclairage public	485	3 000	16%
Extension et renouvellement éclairage public	1 603	4 000	40%
Espaces partagés	4 101	6 000	68%
TOTAL DEPENSES	**35 697**	**43 000**	**83%**

AG ALDE 30/03/2017

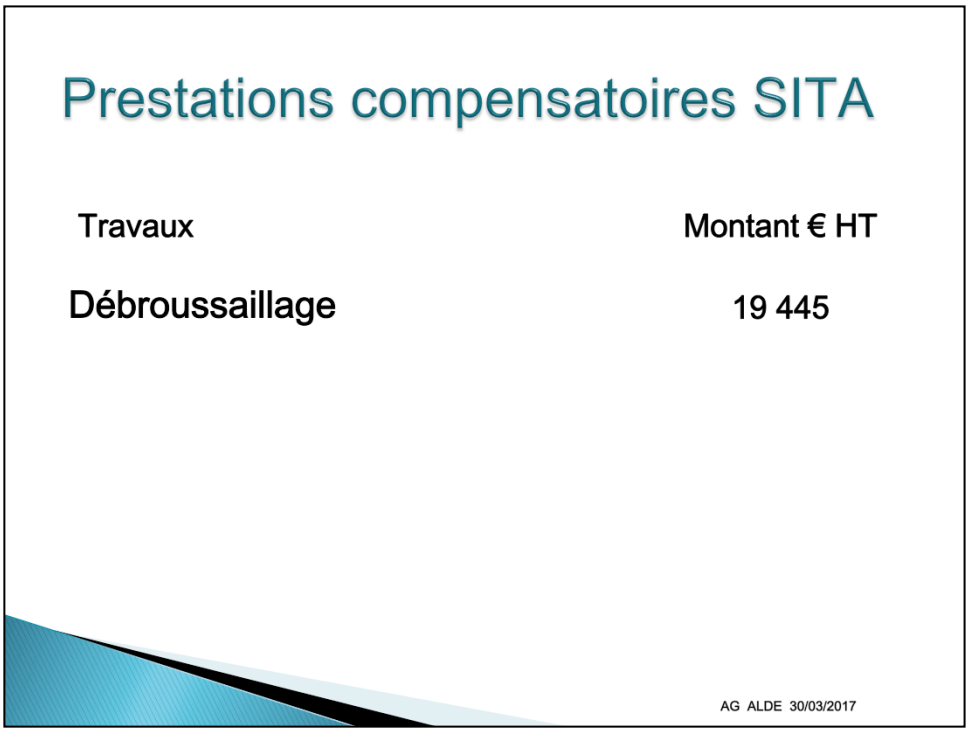

La prestation compensatoire de la SITA relative au comblement du vallon des Tenchurades doit s'achever en 2018 voire 2021 selon les textes en notre connaissance (information à vérifier sur documents), mais cela pourrait être reconduit.

Isabelle Chaye, riveraine du site et membre du syndicat, et suite à son intervention en séance, est en charge de créer une commission avec les riverains concernés.

Suite à une rumeur de prolongation de 12 ans soulignée par un coloti, Le président précise que sur sa demande une réunion a eu lieu avec la SITA pour connaitre les intentions de celle ci, et effectivement, les ingénieurs ont présenté un projet d'extension sur une période de 10-15 ans.

La commission doit établir avec les colotis concernés ce qui est acceptable en termes de durée et de niveau de remblai. Ces réflexions seront transmises à la municipalité de façon à ce que les intérêts de tout à chacun soient pris en compte et que le langage envers la SITA et la préfecture soit homogène.

Isabelle Chaye invite les colotis concernés à venir chez elle le 7 avril à 19:00.

RESULTAT 2016

	Réalisé	Budgété
Dépense budgétaire (y compris dotations aux provisions et hors programme travaux)	160 906	155 551
Recette (hors cotisations dues non payées)	160 906	155 551
Résultat (Recette –Dépense)	0	0
Dotation aux provisions:	43 473	19 351
Reprise sur provision:	35 697	43 000
Variation des provisions:	7 776	-23 649

AG ALDE 30/03/2017

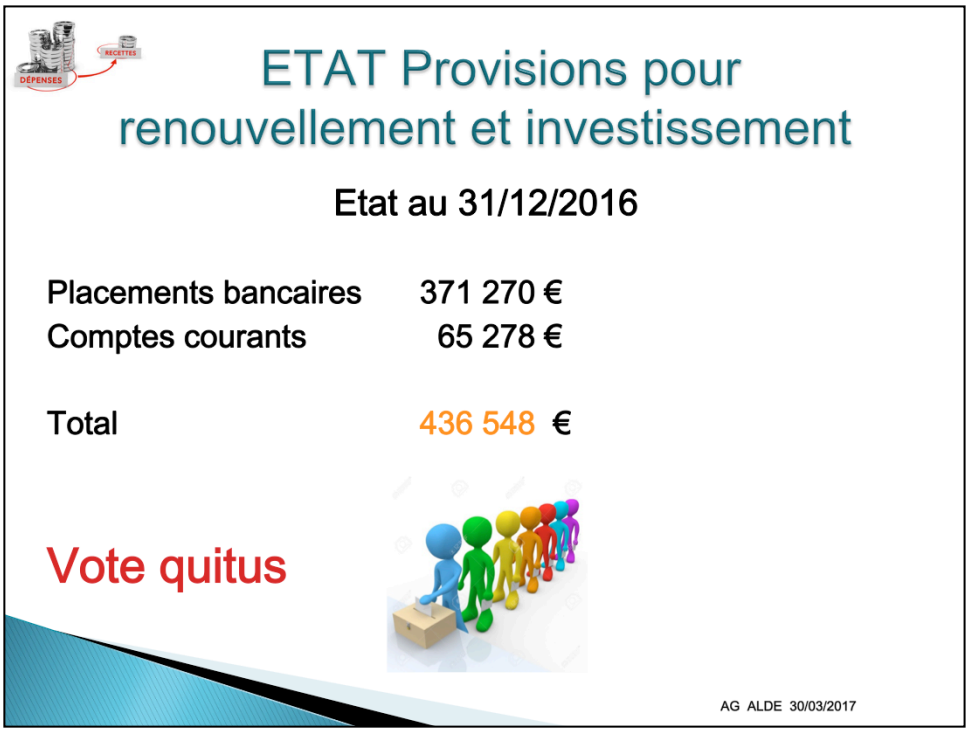

INFORMATION : Lors d'une vente, c'est ce total qui sert de base au calcul de la part des provisions attachée au lot concerné. Il faut que le vendeur précise au notaire si cette somme est intégrée ou non au prix de vente de la propriété.

VOTE QUITUS

Contre: M Luidlyn (motif : par principe)

Abstention: aucune

Adoption à l'unanimité moins une voix

Demande de M Houot : bien rappeler à la société de signaler les travaux de gravillonnage, du fait du danger particulier pour les 2 roues.

Le syndicat veillera à ce qu'une signalétique adaptée soit mise en œuvre.

Eaux pluviales: les dispositifs de collecte et d'évacuation de l'eau réalisés à Alpha du centaure semblent fonctionner comme prévu. Toutefois il est signalé la détérioration de la piste sise en contrebas de ces dispositifs. Une action de maîtrise du flux généré sera engagée au plus tôt.

Eaux usées : Sauf surprise supplémentaire 9 regards (sis dans des lots individuels) restent à rendre visibles et accessibles. Pour cette opération, l'ALDE prend en charge les frais générés par le dégagement de la terre de couverture et de la modification éventuelle du regard. Toutefois les frais supplémentaires liés à une éventuelle construction au dessus du regard restent à la charge du propriétaire du lot.

** Il est signalé que quelques poteaux sont inclinés : Il est prévu de les redresser.

**<u>Végétation débordante</u>

Les colotis qui ont de la végétation débordante sur les lampadaires doivent les dégager. Le directeur rappelle que conformément aux décisions des précédentes AG, en cas de manquement du coloti et après lui avoir signifié l'ALDE a mandat à réaliser l'opération et à la facturer au coloti concerné.

Problème de frelons

M Dessus informe que le conseil départemental intervient dans le cas du frelon asiatique.

Les frelons que nous croisons sont souvent des frelons européens.

Il est signalé les pièges à frelons sont efficaces mais qu'il faut les mettre maintenant lors de la reproduction.

Il en est de même pour les moustiques.

Des informations sont publiées sur le site dans la rubrique « partenaire ».

Les membres qui ont des références d'intervenant sur les nids de frelons sont invités à en faire part au syndicat.

Par ailleurs, nous prévoyons de nettoyer le site pour faciliter l'accès à ces données.

Gestion de la forêt opération 2017

- **Abattage:**
  Opération de gestion forestière selon le PSG
  Coût financé par SITA

- Création d'une aire de traitement des déchets verts

- **Plantations:**
  - Aménagement des buttes et talus avec priorité donnée au développement des plantes naturelles existantes
  - Mise en œuvre partielle après analyse de faisabilité des plantations préconisées lors de l'étude réalisée

AG ALDE 30/03/2017

M Allavena signale qu'une zone derrière la cascade des pins doit être nettoyée.

Le syndicat déterminera avec lui les pins à abattre.

Les arbousiers et les chênes verts repoussent après les coupes / en cas de difficulté de repousse naturelle des plantations sont prévues en tenant compte de l'étude précédemment évoquée.

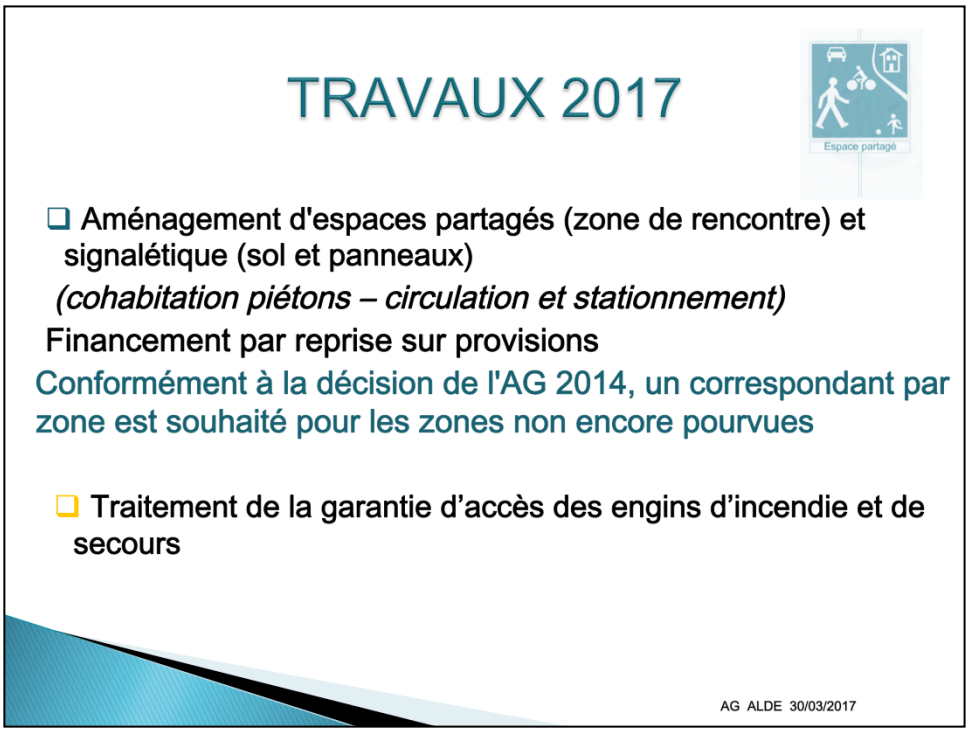

** Il est nécessaire que la municipalité prenne les arrêtés ad hoc pour que la signalétique installée, aux aires de manœuvre et rampe d'accès, par le propriétaire gestionnaire de la voirie, devienne réglementaire, donc opposable. Toutefois et dans l'attente les contrevenants engagent leur responsabilité en cas de non accès des engins. La suite des opérations nécessite l'avis du SDIS qui sera requis par la municipalité quant au mode et garantie de l'accès aux engins d'incendie et de secours.

** Voir André Gamard pour le comité de quartier des Bastides.

** Signalement de problèmes de chiens errants au niveau du pylône électrique.

Le représentant de la municipalité note la question.

Les 8 branchements électricité inactifs ne sont pas traités à ce jour.

<u>VOTE pour approbation du programme</u>

Contre: aucun

Abstention: Pierre Iaich, Robert Hirsch (Déchets verts et barrières)

Approbation par 261 voix sur 263.

BUDGET 2017 1/4

Personnel : Rémunérations et Charges sociales	77 000
Formation continue	1 000
Tenue, Equipement de Sécurité	1 000
Assurances	5 000
Entretien véhicule, engin, carburant	3 500
Espaces verts :	
Entretien espaces verts	2 000
Petit Outillage et matériel d'exploit.	2 000
Débroussaillement	10 000
Gestion des forêts (abattages, élagage, plantation)	3 000
Entretien :	
VRD route EU EP	3 000
Eclairage	1 000
Réseau Télévision	4 000

AG ALDE 30/03/2017

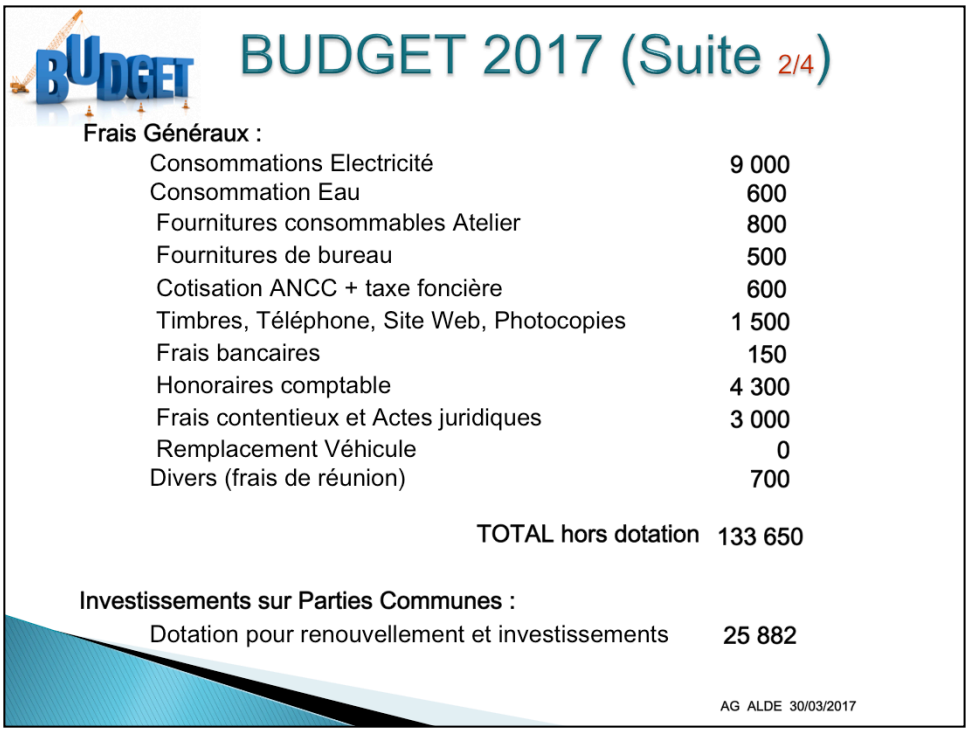

** Suite au départ de la société ADL une consultation sera nécessaire en ce qui concerne les travaux d'abattage et de débroussaillage.

** Rappel : Il est important que les colotis communiquent leur contacts concernant des prestataires intéressants.

BUDGET 2017 3/4

ENTREES

Cotisations 2017	149 500
Cotisations années précédentes	
Parking Bastide Hte	6 032
Produits financiers	4 000
Recette prévisionnelle	159 532

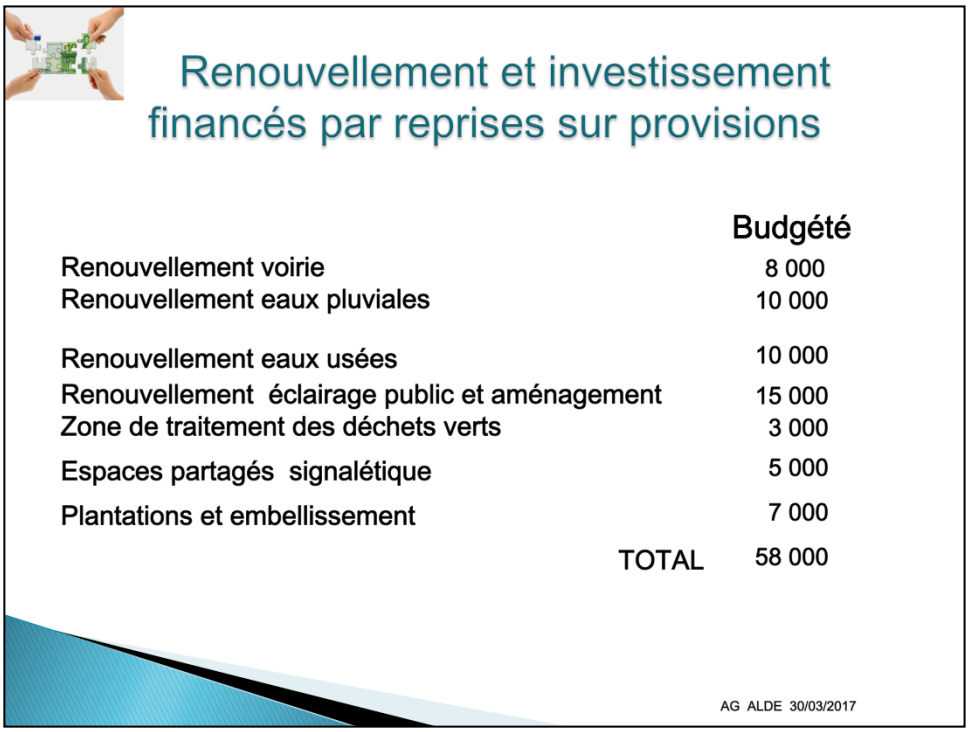

Il est signalé que l'ONF serait apparemment intéressée pour financer quelque chose au niveau de l'aménagement forestier.

Mme Ollivier note la requête du bureau de nous mettre en contact avec les personnes compétentes.

Prestations compensatoires SITA 2017

Travaux	Montant HT
Gestion de la forêt	20 000
TOTAL	

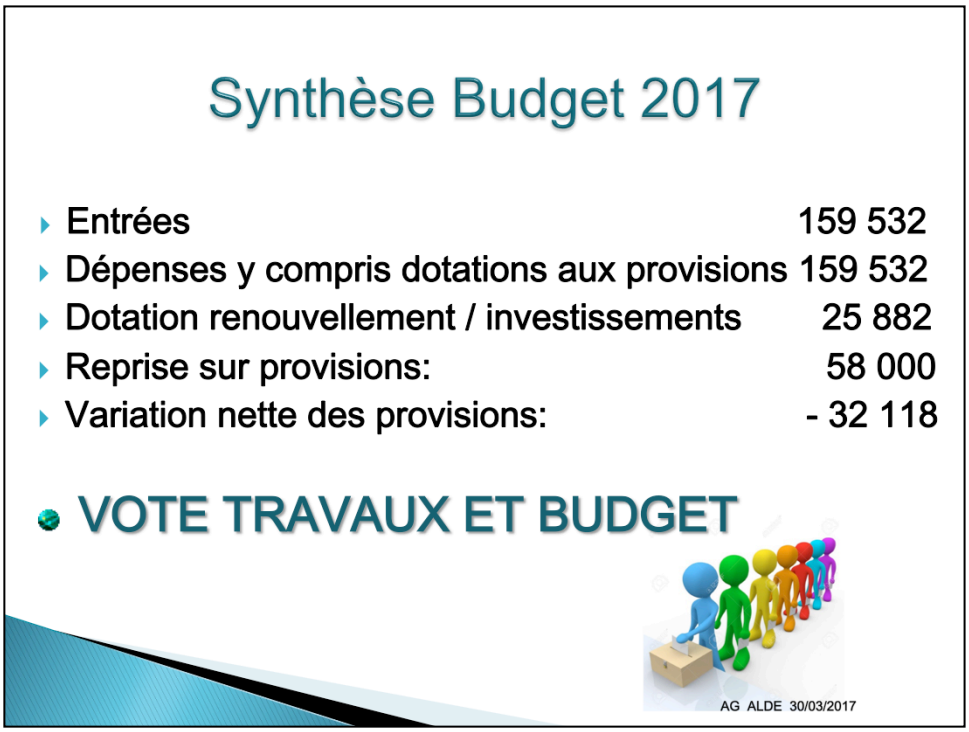

Pierre laich se propose de monter une commission sur la façon d'augmenter nos revenus.

Il estime à 32000 € le montant à faire comme économies.

Suite à l'exposé le président estime irréaliste, au vu des actions menées lors de la décennie précédente, les propos tenus.

Néanmoins il donne son accord pour qu'une telle commission soit montée, et un appel à participants est lancé à l'assemblée présente. Devant l'absence de réponse il est demandé que les manifestations d'intérêt soient faîtes auprès de l'ALDE qui transmettra à M. laich.

VOTE

Contre

M Vincens et M Bureau (à cause du refus du président de faire manipuler à la fourche les 70 tonnes de déchets verts à la déchetterie par notre personnel).

Abstention : Aucune

Le budget est adopté à l'unanimité moins 2 voix (261 sur 263).

Budget prévisionnel 2018

- **Entrées :** 165 000 €
- **Sorties :** 165 000 € y compris dotation pour renouvellement et investissement

Entreprises retenues

- Electricité (assistance travaux réseau électrique): EUROVOLT
- Débroussaillage abattage: ADL (Polonio)
- Voirie : LASSAUGE / J.GAULARD
- Assainissement, eaux pluviales: SNADEC et HYDROSONIC
- Assistance télévision: DOIZY

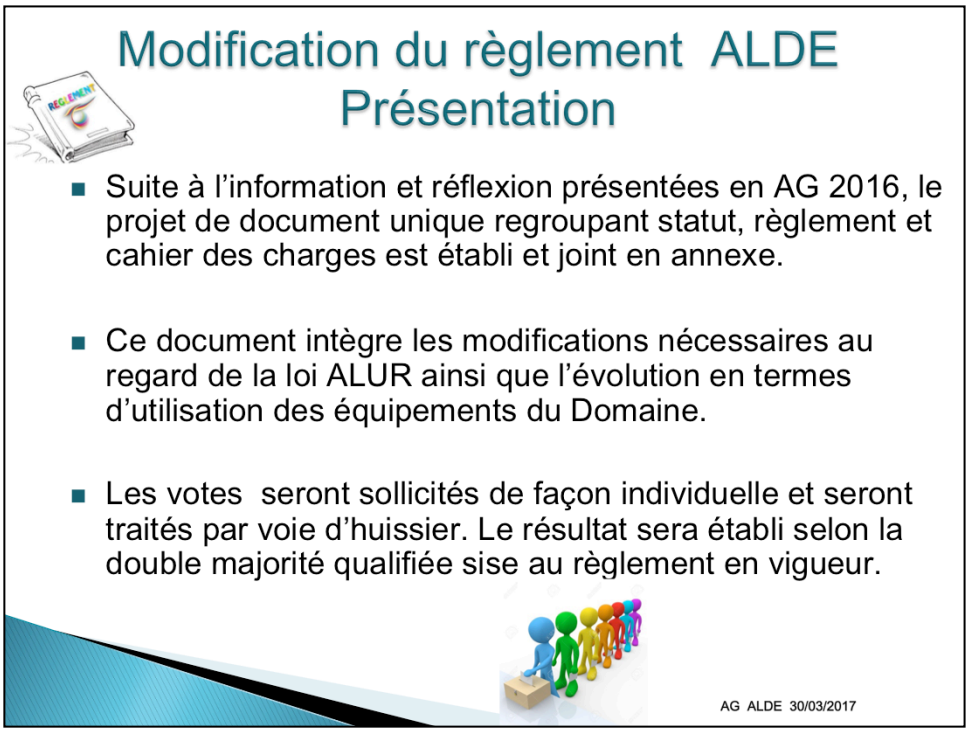

PLAN LOCAL d'URBANISME METROPOLITAIN

Le PLUM est en phase 2 soit en phase de PADD (plan d'aménagement et de développement durable)

Le syndicat a écrit à M. le Président de la Métropole pour demander la conservation des zones N et du corridor écologique de la Zone UD ainsi que la conservation du paysage urbain remarquable (Zone Pagnol) sis en zone UD.

Certains colotis sont demandeurs de recevoir plus d'informations via les emails. Le bureau prend note de la requête.

Remarques:

Les remarques seront addressées par écrit à l'ALDE.

Les remarques seront partagées de façon brute sur le site, sauf contre-indication des personnes nous adressant les remarques.

M Houot recommande une pétition

À l'unanimité, l'assemblée demande à la municipalité le respect de ses promesses électorales quant à la participation financière.

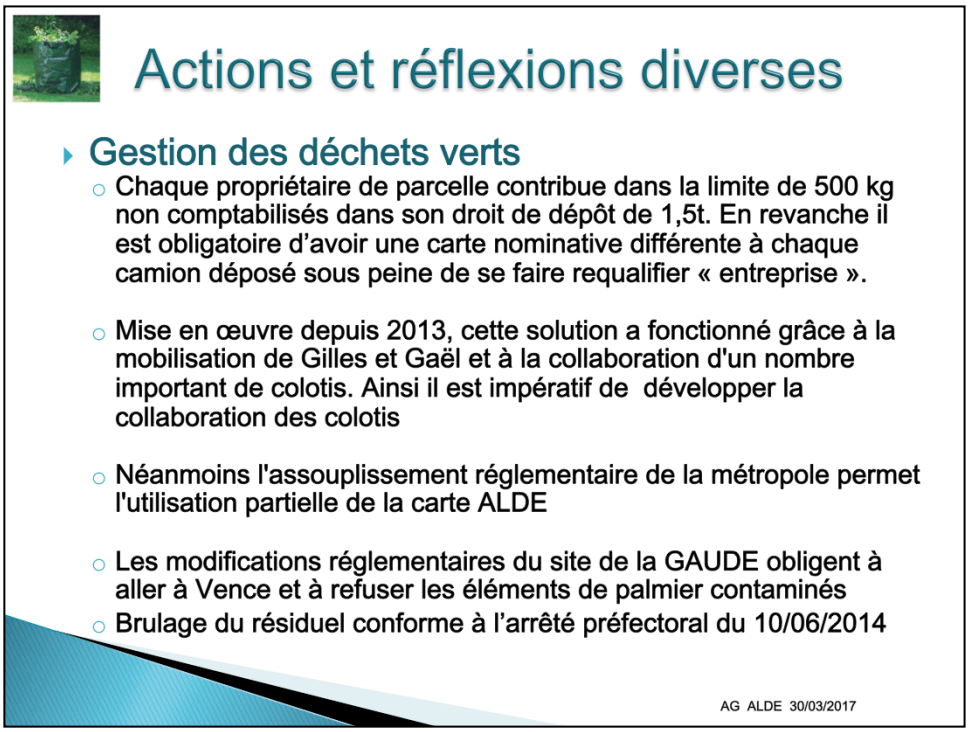

Comment participer ?

En donnant la carte de la déchèterie à Gilles ou Gaël quand on les croise ou dans la boite de l'ALDE avec un mot. Ils la remettent ensuite dans la boîte aux lettres après un usage unique (NB les déchets verts ne sont pas décompté dans le quota disponible de chaque administré).

P Iaich: se plaint des nuisances liées aux brûlages.

Suggestion:

- Interdire le brûlage
- Zone de compostage
- Faire intervenir l'ONF

Le président précise que:

- Contrairement à ce qui se pratiquait auparavant, depuis 2015 les aires de brulage sont diversifiées et les conditions météo sont prises en compte pour limiter au maximum les nuisances.
- Le brulage est effectué dans le respect de l'arrêté préfectoral en vigueur par nos agents formés aux règles de sécurité.
- Des essais de broyage ont été réalisés avec les services compétents de NCA en 2014 et n'ont pas été concluants (voir AG précédentes).
- M. IAICH a en son temps proposé un projet de compostage: L'AG de l'époque a rejeté ce projet.

On dépose 70 tonnes à la déchetterie de Vence car le bennage à celle de la Gaude n'est pas possible.

Si la déchetterie de la Gaude s'équipe d'une barrière amovible, la possibilité dépôt sera augmentée et le brûlage diminuera.

Le président précise qu'en tant qu'employeur, il se refuse pour des raisons de sécurité et de conditions de travail de faire transférer à la fourche les végétaux du camion à la benne.

Question annexe: a-t-on le droit de bruler dans un incinérateur ?

⇒ Le brûlage des déchets verts est interdit.

⇒ Par contre, les déchets secs peuvent être brulés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Vidéosurveillance : Cela fait partie des actions en cours avec la municipalité. L'entrée sud serait équipée par la municipalité. L'ALDE équiperait le nœud "Orion-Eridan-jardins de l'Etoile –Altaïr- Aldébaran- park hôtel".

Cette proposition d'équipement a été rejetée lors de l'AG 2014.

Une coloti informe qu'elle a eu sa voiture fracturée pour 3 paquets de cigarettes.

Va-t-on remettre le banc sur la piste cavalière ?

Oui, mais un plus résistant.

ENCOMBRANTS

Les colotis sont invités à nous signaler les dépôts sauvages. Il faut nous signaler par écrit – mail en précisant les heure, lieu, plaque d'immatriculation et être prêt à témoigner officiellement sachant que les plaignants seront l'ALDE et NCA.

Réseau de télécommunication

France Télécom fait actuellement des relevés en prévision de l'installation de

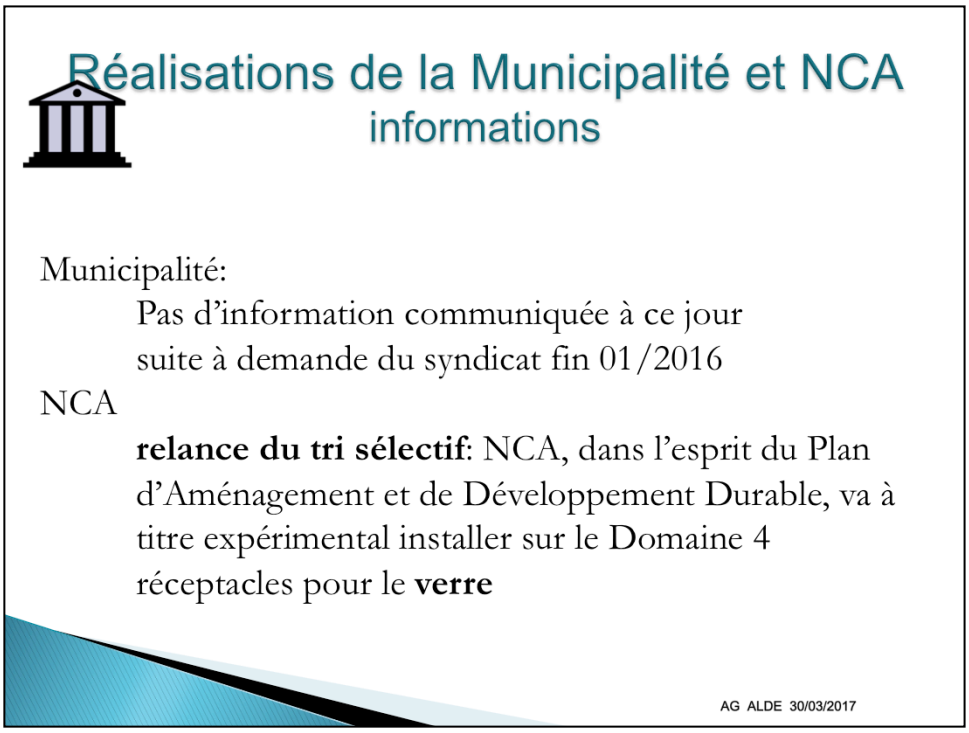

La proposition est un dépôt expérimental de 6-7 mois, de collecteurs « insonorisés ».

Pacification de l'Avenue Marcel Pagnol

- Réalisation partielle par NCA
- Panne des relations avec la municipalité et NCA quant à la conception
- Relances régulières de la part de l'ALDE

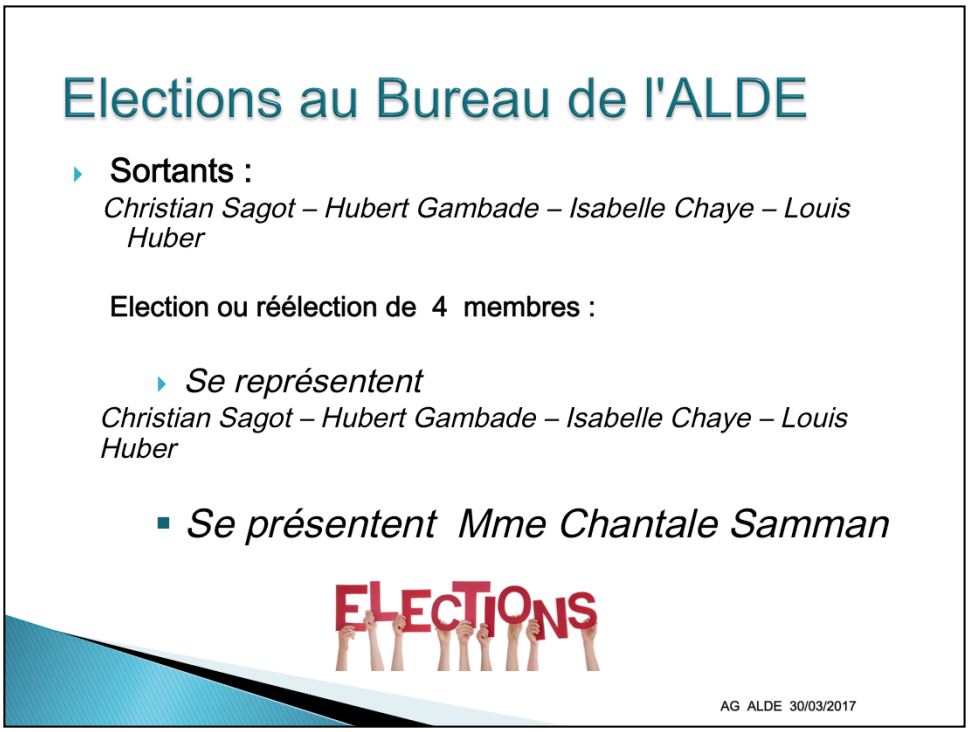

M Sagot précise que son éventuelle élection est synonyme d'acceptation des principes de gestion et d'action mis en œuvre depuis 2012.

Mme Samman propose sa candidature au bureau pour suivre son travail de proposition de reboisement et d'aménagement des espaces verts.

Mme Samman : Contre/Abstention: aucun // élue à l'unanimité

Mme Chaye: Contre/Abstention : aucun // élue à l'unanimité

M Louis Huber : Contre/ Abstention : aucun // élu à l'unanimité

M Gambade : Contre M Gohaut / Abstention : Aucun // élu à l'unanimité moins 1 voix

M Sagot : Contre: M Gohaut / Abstention : Aucun // élu à l'unanimité moins 1 voix

Le syndicat sera donc composé de 9 syndics bénévoles comme l'autorise le règlement.

Informations et questions diverses

- **Regards - avaloirs - boîtes de branchement électrique**

l'ALDE est exploitant des réseaux dont elle est propriétaire.

➢ **Rappel :** Obligation pour les particuliers qui ont un organe d'exploitation sur leur propriété individuelle de laisser un accès dégagé permanent.

- **Taille des haies**

➢ **Rappel :** Obligation pour les particuliers de laisser libres de tout surplomb les voies publiques et privées collectives (ALDE).

Après visite et avertissement, l'ALDE prendra les mesures ad hoc à titre onéreux (vote 2014).

- Déjections canines: le civisme de chacun est attendu !! Un distributeur de sacs a été installé.

Informations et questions diverses

- Traitement des moustiques
- Coffret S300 (photo) électrique et eau
- Graffiti
- Voisins vigilants

AG ALDE 30/03/2017

Intervention de Guy Platel sur une association pour aider à la location saisonnière des villas.

Il propose d'organiser une réunion d'information à ce sujet.

Le contact a déjà été envoyé par mail.

Nous contacter

- *Téléphone : 04.93.14.03.97 (Local ALDE, répondeur)*
- *Email :*
  - *directeur.alde@gmail.com*
  - *tresorier.alde@gmail.com*
  - *webmaster.alde@gmail.com*

Merci de votre attention